

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

- . Sur le projet de Compte Administratif de la Région pour l'exercice 2010**
- . Sur le projet de Bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2010**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adopte le préambule du présent document et les avis formulés ci-joints par ses commissions.

- . Sur le projet de Décision Modificative n° 2 (Budget supplémentaire)
de la Région pour l'exercice 2011**

Le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » prend note de ce projet de décision modificative n°2 (budget supplémentaire) au budget 2011.

Toutefois, il s'interroge sur le différentiel existant entre le coût affiché du déficit du tram-train dans le compte administratif 2010 (environ 20,6 millions d'euros) et la provision d'environ 46 millions d'euros laissée en section de fonctionnement.

oooooooo __ oooooo

En préambule

Sur la forme :

Le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » souligne et apprécie la qualité de la présentation des documents soumis à l'étude, devenus plus explicites de par l'application stricte des modalités d'utilisation de la M71. Il relève aussi avec intérêt la volonté du Conseil régional, pour son prochain débat sur ses orientations budgétaires, de demander à ses services, chacun pour ce qui le concerne et par exercice budgétaire, de déterminer les engagements juridiques et les mandatements restant à réaliser, notamment pour les exercices antérieurs à 2010. Cette proposition qui participe à rendre plus lisibles les documents budgétaires de la collectivité régionale mérite d'être soulignée et encouragée.

Sur un plan budgétaire :

Tout d'abord, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE considère que l'exercice 2010 est particulier, car il n'est pas entièrement imputable à la nouvelle mandature. En effet, le budget primitif qui a été voté par la majorité précédente a été fortement amendé par le nouvel exécutif régional dans le cadre des différentes décisions modificatives proposées lors de l'exercice 2010.

De plus, il est à souligner que le Conseil régional a mis en œuvre en mai 2010 un plan de relance en matière d'investissement non seulement à destination des communes (construction et modernisation des équipements culturels et sportifs de proximité) mais aussi en faveur des routes, des lycées et des centres de formation et des équipements culturels et sportifs. Toutefois, il est à noter que ce plan de relance n'aura une incidence comptable qu'en 2011.

Ensuite, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » prend note de la gestion prudentielle et maîtrisée du budget engagé par la collectivité régionale qui a été contrainte, notamment avec l'adoption de son plan de relance, à mobiliser dans le court terme, une masse importante de crédits. Il en résulte pour la collectivité régionale une situation financière saine, faisant apparaître un excédent important qui permettra à la collectivité de dégager une capacité d'emprunt favorable au lancement des grands travaux envisagés (nouvelle route du littoral, etc.).

Cette capacité d'emprunt, confortée par la note financière A+ affectée à la collectivité suite aux résultats des exercices précédents, risque d'être fortement sollicitée avec le projet de la nouvelle route du littoral dont le coût devrait s'accroître si le projet inclut les aménagements spécifiques à réaliser sur les communes de la Possession et de Saint-Denis.

Aussi, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » s'interroge-t-il sur l'endettement à venir de la collectivité régionale, qui n'apparaît pas encore dans ces documents budgétaires.

Enfin, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » rappelle au Conseil régional qu'il lui semble essentiel de pouvoir disposer à terme d'une évaluation des moyens accordés aux organismes satellites de la Région Réunion. En effet, plus de transparence sur ces structures inscrirait davantage encore le Conseil régional dans le pacte de confiance présenté par le président Didier ROBERT dans sa déclaration relative aux grandes orientations pour la mandature (26 mars 2010).

ooooo

**AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE »
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2010**

I/ Culture

En préalable, la commission convient que la courte durée de cette première année d'exercice ne permet pas de juger avec efficacité les choix d'actions menées par la collectivité en 2010.

La commission prend bonne note de la volonté de la Région Réunion de promouvoir la culture dans ses aspects sociaux les plus pertinents, à savoir l'aide aux acteurs culturels, la démocratisation et la professionnalisation des secteurs d'activité.

Si la multiplicité des actions décrites dans ce bilan semble corroborer ces volontés, il manque néanmoins une réflexion théorique sur ce que la nouvelle mandature considère comme étant la « culture réunionnaise », les déclinaisons qu'elle engendre en termes de politique publique régionale, ainsi que des indicateurs d'évaluation.

Par ailleurs, ces éléments apportés, complétés par les cadres d'attribution des subventions en vigueur, ainsi que le nombre de dossiers déposés par les acteurs culturels, permettraient à la commission de disposer de toute la lisibilité nécessaire afin de mener une analyse plus pertinente du bilan d'activités que présente la collectivité.

Par la suite, l'analyse par secteur appelle les remarques développées ci-dessous.

Musique

La commission souhaite attirer l'attention de la collectivité sur le fait que les actions engagées en faveur de la promotion touristique, si elles sont valorisantes pour le territoire réunionnais, ne sauraient constituer une véritable politique d'exportation de la création artistique. Une mise en réseau avec les professionnels s'avère plus que nécessaire.

Par ailleurs, la commission aurait souhaité disposer d'une présentation plus détaillée des artistes conventionnés (noms, parcours...).

Théâtre

La commission salue les efforts consacrés à ce secteur. Elle rappelle également l'importance pour les compagnies de disposer d'espaces de création.

Coopération régionale

Le CCEE a, historiquement, toujours défendu l'idée de l'importance des échanges humains, en particulier, à travers des actions associatives pour que la coopération économique s'appuie sur une connaissance mutuelle de la culture et des valeurs des populations concernées.

C'est pourquoi la commission émet le souhait que la collectivité régionale développe davantage une politique de coopération régionale culturelle.

Salles de diffusion

La collectivité joue dans ce cadre un rôle majeur pour favoriser les résidences de création des artistes. Ainsi, la commission l'encourage fortement à être plus incitative dans ce domaine.

Par ailleurs, à la phrase suivante : « Globalement, le territoire réunionnais semble bien irrigué par ces lieux de diffusion de spectacle vivant, même si le grand public a tendance à venir en masse lors des activités festives et à délaissé le reste du temps les programmations en salle », la commission pense qu'il est important de distinguer « les activités festives » qui, bien que nécessaires, ne sauraient illustrer une politique de développement culturel à laquelle contribuent les programmations des salles.

Intraculturalité

La commission s'interroge sur le traitement événementiel de deux manifestations phares (Fête du Dipavali et festival « Liberté métisse »), ainsi que sur la légitimité de la collectivité régionale à jouer le rôle d'opérateur en la matière, au détriment des structures associatives, comme cela a été le cas à l'occasion du festival « Liberté métisse ».

Par ailleurs, la commission déplore que, dans un souci de cohésion sociale, l'équité ne transparaisse pas dans l'enveloppe attribuée aux différentes communautés.

Arts plastiques

La commission s'étonne de ne pas disposer du détail du programme d'activités du FRAC, à l'instar des autres équipements culturels régionaux (Kélonia, Stella, MADOI...).

Par ailleurs, la commission s'interroge sur le devenir du projet de « Pôle régional d'art contemporain », initié en 2006 par la Région Réunion.

Audiodisuel

Cinéma : La commission attire l'attention de la collectivité sur le subventionnement de nombreux festivals du cinéma (par ailleurs manifestations ponctuelles et bénéficiant d'un « effet de mode » les démultipliant sur le territoire réunionnais) qui s'opère parfois au détriment des structures associatives assurant un travail pédagogique auprès du public.

Littérature réunionnaise

La commission réaffirme la nécessité de la structuration de ce secteur qui pourrait passer par la mise en place d'un pôle régional du livre, conformément aux conclusions des derniers États généraux de la culture.

Un tel pôle permettrait en effet d'identifier clairement les besoins du secteur et ainsi, d'éviter le saupoudrage en envisageant des lignes d'action pertinentes et ciblées.

Il convient en effet de permettre à l'ensemble des associations et des acteurs du livre (incluant les bibliothèques municipales) de pouvoir être accompagnés, notamment dans le cadre de salons du livre hexagonaux.

Patrimoine culturel

Le patrimoine revêtant une dimension fondamentale, la commission salue l'ambition que lui porte la collectivité par la création récente d'un service spécifique, et par les actions envisagées.

Aides individuelles de formation

La commission accorde la plus grande importance à la formation des jeunes. Dans cette perspective, il serait intéressant que la collectivité puisse faire état dans son bilan d'activités d'un suivi de ces jeunes (que sont-ils devenus ? Ont-ils réussi dans le secteur ?) de manière à mesurer l'ampleur de cette ligne d'action.

II/ Technologies de l'information et de la communication

La commission note la volonté du Conseil régional d'œuvrer pour l'égalité d'accès aux réseaux et aux services en poursuivant le développement du haut débit.

De plus, elle encourage la collectivité régionale à veiller que des solutions techniques soient rapidement mises en œuvre pour les zones ne pouvant bénéficier de l'ADSL.

Elle rappelle également qu'il subsiste encore de nombreux secteurs non desservis par le haut débit et qu'il est donc indispensable de s'assurer que le Très Haut Débit ne reproduira pas cette situation.

La commission suivra donc avec la plus grande attention la stratégie qu'adoptera la collectivité dans le cadre de son Plan régional pour le Très Haut Débit, ainsi que ses déclinaisons concrètes sur l'ensemble du territoire réunionnais.

**AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2010**

SECTEUR ÉDUCATION ET MOBILITÉ

La commission relève avec intérêt la volonté de la collectivité régionale de fonder son action dans les secteurs de l'éducation, des TIC, de la mobilité sur l'égalité des chances. Au regard des spécificités du contexte réunionnais encore marqué par une croissance démographique soutenue, une importante jeunesse, des taux d'illettrisme, de sortie scolaire sans qualification et d'échec scolaire en 1^{ère} année universitaire, plus élevés que ceux de l'Hexagone, cette nouvelle orientation stratégique lui paraît en effet judicieuse. Celle-ci ne prendra cependant tout son sens que si des moyens conséquents sont réellement mobilisés et si les partenaires s'y inscrivent également.

Pour 2010, la commission note que la collectivité a respecté son engagement d'aller vite et de mettre en œuvre immédiatement les priorités de son projet politique dans le secteur de l'éducation. Cet effort se traduit par un taux de réalisation global pour ce secteur à hauteur de 94 % pour les AP/AE et de 75 % pour les CP.

Au-delà de ses actions phares - École de la 2^{ème} chance, Plan ordinateurs portables, Bourse de la réussite - la collectivité a ainsi poursuivi ses interventions habituelles conformément à ses compétences. S'agissant des nouveaux dispositifs, si la commission les juge louables, il lui semble toutefois qu'ils ont été construits et élaborés à l'écart de trop nombreux acteurs du système éducatif, enseignants, parents d'élèves, associations de l'éducation populaire... des acteurs pourtant incontournables !

I/ Enseignement secondaire - Lycées

Les constructions

La commission rappelle une fois de plus sa demande de rattraper les retards accumulés en matière de construction de lycées. Elle exprime son inquiétude quant aux projets des lycées des régions Nord, Ouest et Sud qui sont pour l'un, en attente de foncier et pour les 2 autres, en attente des décisions d'orientation.

L'importance des retards que connaît le système éducatif à La Réunion nécessite un traitement plus accéléré comme l'a souligné le Président de la Région dans son discours de mandature.

Par ailleurs, la commission regrette que ses priorités, formulées dans des précédents avis, n'aient pas été retenues dans les réalisations de 2010 :

- des établissements ne dépassant pas les 1 000 élèves ;

- la nécessité d'intégrer systématiquement dans les programmes d'investissement la construction d'équipements à vocation artistique et culturelle ;
- la construction de locaux spécifiquement réservés aux associations de parents d'élèves.

Concernant le premier point, elle constate une inadéquation entre l'ambition affichée d'« amener les effectifs des établissements les plus importants à une taille plus humaine » et les effectifs prévisionnels de 1 452 élèves mentionnés dans le tableau (page 141 du rapport) pour les 3 nouveaux lycées programmés. Ces effectifs sont bien supérieurs aux préconisations du CCEE qui a toujours considéré qu'au-delà de 1 000 élèves, les établissements n'offrent plus les conditions d'accueil d'un lycée dit de « taille humaine ». En revanche, la commission note que la capacité d'accueil du lycée de Sainte-Anne tend vers cette ligne (1 062 élèves).

Restauration scolaire

La commission aurait souhaité au-delà des indications du schéma général de restauration scolaire, une présentation des bilans sur le taux de fréquentation des services de restauration ainsi qu'une évaluation de la qualité des repas servis.

Maintenance du patrimoine

La commission regrette le faible taux de réalisation en crédit de paiement (54 %) dû, en particulier, au décalage des prévisions dans le démarrage des travaux (cf. rapport sectoriel page 144).

Actions pédagogiques contribuant à la réussite scolaire et à l'épanouissement des lycéens

La commission ne peut qu'encourager l'ensemble des actions pédagogiques contribuant à la réussite et note avec satisfaction les actions en faveur de l'enseignement technologique et professionnel, secteur qui mérite encore plus de soutien et de valorisation de l'ensemble des filières.

La commission prend acte de la poursuite du dispositif **Primo'Livres**. Elle regrette cependant que les différentes réunions organisées entre la collectivité et l'ensemble des partenaires concernés n'aient pas abouti à l'adoption de nouvelles modalités de mise en œuvre, notamment au système du chèque livres.

L'extension du dispositif aux familles des apprentis débutée en 2007 et poursuivie en 2010 est en revanche une initiative qu'elle partage.

La commission regrette toutefois que seuls 82 % de l'effectif total des publics concernés soient touchés par cette opération. N'y a-t-il pas lieu d'organiser une communication plus ciblée en direction des différents types d'établissements de formation et de sensibiliser davantage les chefs d'établissement afin que toutes les familles puissent bénéficier de cette aide régionale ?

Enfin, la commission réitère son souhait d'aboutir à terme à la gratuité totale des manuels scolaires sur la base d'un partenariat renforcé avec les associations de parents d'élèves. Elle rappelle aussi son adhésion à l'idée d'un « cartable » numérique.

La mise en œuvre à la rentrée scolaire 2010-2011 du **Plan Ordinateur Portable** au profit de 13 500 lycéens en classe de Seconde appelle les observations suivantes :

- la nécessité, comme l'a déjà souligné la commission, d'intégrer ce dispositif dans un projet pédagogique plus large associant à la fois les jeunes, les enseignants et les parents. Dans cette perspective, il est urgent de mettre en place une concertation avec les APE et d'accélérer en même temps l'équipement des établissements ;
- compte tenu des missions attribuées aux 48 animateurs, la collectivité doit veiller à recruter des jeunes formés et compétents aussi bien en informatique qu'en animation.

Au regard de ces éléments, la commission approuve la collaboration avec le Rectorat qui vise à inscrire le POP dans la numérisation des lycées ainsi que le lancement de l'appel à projet numérique pédagogique national. La finalité étant de mettre à disposition de tous les établissements un bouquet de ressources numériques pédagogiques en ligne accessibles aux familles et à la communauté éducative, l'accompagnement des familles est indispensable pour la réussite du projet.

II/ Enseignement supérieur

La commission note que la collectivité régionale poursuit la contractualisation en partenariat avec l'État et autres collectivités, en matière d'infrastructures de l'université. Ainsi la station du Maïdo, qui avait pris du retard, sera enfin livrée, la résidence internationale des chercheurs au Tampon et la station de réception et de traitement d'images satellites sont mises en chantier voire livrées en partie.

Elle prend acte du soutien apporté à l'ESIROI¹ même si le libellé du paragraphe lui fait douter de la poursuite en 2010 de l'effort financier (cf. page 152).

S'agissant des mesures d'accompagnement supérieur, le faible taux de réalisation budgétaire en mandatement (14,23 %) interpelle la commission.

Enfin, elle relève avec intérêt le nouveau dispositif de bourse de la réussite dont 1500 étudiants ont bénéficié. C'est un signe fort en terme d'ouverture. Cependant, il est souhaitable que ce dispositif ne "vide" pas l'Université de La Réunion d'étudiants dont elle pourrait assurer la réussite. Aussi, suggère-t-elle qu'une évaluation soit rapidement faite sur les choix d'universités et de filières opérés par les étudiants ainsi que sur les taux de réussite à l'issue de la première année.

¹ École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien.

III/ Mobilité

Les projets de voyages pédagogiques, les stages en entreprise hors académie, la Bourse régionale d'études secondaires (BRES), l'Aide à la mobilité des étudiants sont des actions que la commission estime incontournables. Les efforts de la collectivité dans ce domaine sont à poursuivre. C'est là un outil participant à la continuité territoriale.

IV/ Plan de relance en faveur des écoles

La reprise par la Région d'un programme pluriannuel de rénovation des écoles, préconisation maintes fois formulée par le CCEE est une intervention que la commission salue tout particulièrement, eu égard au mauvais état général du bâti scolaire du 1^{er} degré à La Réunion.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

La collectivité régionale réaffirme sa volonté de développer la formation professionnelle et l'apprentissage. Elle rappelle que sa politique dans ce domaine est fortement marquée par le dynamisme démographique, le chômage de masse, une sortie très importante du système scolaire sans qualification et le poids de l'illettrisme. Si la commission partage cette analyse, elle tient néanmoins à souligner que le contexte ne doit pas justifier à lui seul l'intervention de la collectivité régionale dans la mesure où la formation est une obligation nationale avec un objectif essentiel : la promotion de l'Homme.

Les observations de la commission portent sur les interventions suivantes :

La mise en œuvre du CPRDF

La commission prend acte de l'avancée de l'élaboration du Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles.

Des consultations étant menées, elle invite la collectivité régionale à rencontrer les acteurs de l'Éducation populaire dans la mesure où ils contribuent à la formation professionnelle du secteur de l'Animation, axe de la cohésion sociale.

L'Apprentissage

La baisse significative depuis 2006 des effectifs de jeunes en contrat d'apprentissage interpelle la commission même si elle constate en 2010 un nouveau frémissement du nombre des apprentis (+ 4,16 %). Elle prend note des éléments explicatifs apportés par la collectivité mais tient pour sa part à souligner l'importance de l'encadrement et du soutien du chef d'entreprise dans le développement quantitatif et qualitatif de

l'apprentissage. Cet encadrement des apprentis est encore plus déterminant pour les petites entreprises.

Concernant le soutien aux employeurs d'apprentis, la commission réitère sa proposition de voir le versement de toute aide ou de toute prime aux entreprises soumis à condition : la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprentis ou des stagiaires, le respect du droit du travail, l'intégration de l'entreprise dans les dispositifs de formation et de VAE. L'inscription de ces critères participerait à l'efficacité du dispositif.

De même, la structuration des branches professionnelles est un outil susceptible de favoriser un meilleur accompagnement de l'apprentissage. Ceci est d'autant plus vrai que l'insertion des apprentis reste plus difficile à La Réunion qu'au niveau national (entre 20 et 30 points d'écart en moyenne) en raison même de la nature de notre économie constituée principalement par un tissu de micro-entreprises.

À ce propos et au regard du taux d'insertion des sortants d'apprentissage, il paraît indispensable que la collectivité réfléchisse à la mise en place d'un dispositif de suivi et d'accompagnement des jeunes apprentis en recherche d'emploi afin d'éviter à court terme des situations d'exclusion.

La formation continue

La commission note avec intérêt la poursuite des actions commencées en 2009 concernant les deux voies pour l'accès à la qualification professionnelle :

- le dispositif permanent avec l'AFPAR ;
- les programmes de formation sectoriels accompagnant les besoins des différents secteurs d'activités.

Elle rappelle que les centres de l'AFPAR connaissent un besoin urgent de réhabilitation et regrette une fois de plus le retard pris dans ce domaine.

Concernant les dispositifs sectoriels, la commission se félicite de la programmation de 8 actions de formation dans le domaine de l'animation socioculturelle et sportive, formations nouvelles que le CCEE avait appelé de ses vœux dans ses préconisations sur le Bilan d'activités de l'exercice 2009.

La lutte contre l'illettrisme

En novembre 2010, la Région a signé avec l'État, l'Académie de La Réunion et le Département une seconde Charte de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'ensemble des acteurs agissant contre l'illettrisme ont-ils été associés à l'élaboration et à la signature de cette charte ? Où en est le plan d'orientation stratégique ? La commission souhaiterait avoir des informations sur son contenu.

Les cases à lire

La commission s'interroge sur le positionnement de ce nouveau dispositif dans la lutte contre l'illettrisme. Les acteurs de terrain ont du mal à s'y retrouver parmi les multiples actions soutenues par la collectivité. La commission l'invite à donner une plus grande cohérence et lisibilité à ces différents dispositifs afin de permettre aux acteurs de terrain de s'y inscrire.

L'École de la deuxième chance (E2C)

La commission prend acte de la mise en œuvre rapide de ce nouvel outil qui vise à permettre aux jeunes Réunionnais de moins de 26 ans, en situation de rupture avec le système scolaire, de réintégrer une formation en suivant un apprentissage en alternance.

Sa présentation succincte ne permet pas cependant d'apprécier de manière pertinente cet outil mis en œuvre par la CCIR. La commission aurait souhaité en effet avoir des précisions sur les modalités de l'appel à projet, le contenu du cahier des charges ainsi que sur l'articulation de l'E2C avec les autres actions collectives en faveur des publics en difficulté.

Par ailleurs, la commission se demande s'il ne serait pas plus urgent, au vu du contexte de cette jeunesse en difficulté, de prévoir en amont des actions de prévention, dès le plus jeune âge.

Enfin, compte tenu du profil du public ciblé (de jeunes majeurs en rupture scolaire et sociale) et de l'objectif visé qui est de les inscrire dans un parcours d'acquisition de compétences professionnelles et de comportements sociaux en vue d'une intégration professionnelle et sociale durable, il est indispensable de veiller à la qualité de l'encadrement.

**AVIS DE LA COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE »
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2010**

La commission constate la volonté de la nouvelle mandature à traduire rapidement par des actes les engagements pris. La mise en place opérationnelle, dès 2010, du plan de relance 2010-2014 d'une enveloppe de 300 M€ pour permettre la réalisation et la modernisation des équipements culturels et sportifs, illustre en partie cette volonté (102 opérations financées dont 44 pour le sport, 11 pour la culture et 47 pour les écoles).

I/ Sport

Si la commission se reconnaît dans les choix et les orientations définis par la Région, elle souhaiterait cependant que cette réflexion s'inscrive davantage dans une démarche de concertation, d'accompagnement et d'innovation avec l'ensemble des composantes du mouvement sportif.

La commission note avec satisfaction que le mode opératoire adopté s'est inscrit dans la continuité des actions engagées antérieurement avec un abondement financier de l'intervention de la collectivité en faveur des ligues et comités ainsi que de son ouverture aux clubs.

Néanmoins, elle souhaite une meilleure lisibilité des critères d'appréciation sur l'éligibilité des projets notamment dans le domaine événementiel et rappelle l'indispensable logique d'évaluation qui doit y être associée.

De ce nouvel élan politique, la commission souhaite une démarche plus efficiente et cohérente des différents acteurs (État/Région/Département) sur les domaines comme l'accès au haut niveau, la mobilité, la formation, les équipements sportifs, la pratique sportive liée à la santé, au bien-être, à la cohésion sociale, ...

Elle rappelle l'existence du Schéma d'aménagement régional des équipements sportifs et du Schéma directeur des équipements sportifs qui demandent à être revisité en tenant compte du RES². Ceci, afin de disposer d'outils pertinents qui pourraient, entre autre, pallier à l'impossibilité de certaines petites communes à proposer des projets.

La commission souhaite que la démarche de déclinaison locale de l'Agenda 21 du sport soit poursuivie, en concertation avec le mouvement sportif.

² Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques.

II/ Socio-éducatif

La commission prend note de la volonté de la collectivité de soutenir et d'encourager les actions s'adressant à des publics identifiés et qui contribuent à valoriser le lien social entre les individus, à l'échelle du quartier ou de la ville. Il est indiqué que cette dimension socio-éducative initiée en 2010 sera reconduite en 2011.

Toutefois, à la lecture du rapport sectoriel, la commission regrette que ces actions soutenues n'apparaissent pas dans ce bilan.

**AVIS DE LA COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2010**

I/ Coopération régionale

La commission note dans ce domaine la cohérence entre les orientations déclinées lors du discours de mandature (26 mars 2010) et les réalisations, notamment à travers la mise en place de partenariats avec les 5 pays ciblés.

II/ Aménagement

Établissement public foncier de La Réunion (EPFR) : La commission note que le bilan fait état d'un certain nombre d'acquisitions de terrains sans toutefois donner d'indication sur les origines de la ventilation financière et sur les projections envisagées.

III/ Énergie

La commission note l'effort soutenu de la Région en faveur de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'énergie (biomasse, énergie de la mer, thermique, ...).

Sur ce champ, elle souhaite formuler au préalable 2 remarques :

1) Dans le cadre de sa stratégie régionale pour l'autonomie énergétique, un certain nombre de plans, dont le PRERURE, demandent à être actualisés régulièrement.

Cette démarche devrait non seulement prendre en compte le nouveau contexte économique et financier qui se profile, mais aussi procéder à la mise à jour d'un certain nombre de paramètres technologiques, tout en veillant à la mise en cohérence avec la loi Grenelle 2 (SRCAE³, PCER⁴).

2) La commission regrette, dans ce bilan où l'on peut compter de nombreux projets bénéficiant de l'appui de la Région, le manque de données chiffrées valorisant l'action ou d'indicateurs permettant de mieux apprécier ou de mieux mesurer l'impact économique, environnemental et sociétal de ces différentes actions.

³ SRCAE : Schéma régional climat air énergie

⁴ PCER : Plan climat énergie Réunion

IV/ Énergies renouvelables

La commission fait le constat suivant :

Les différents projets sur les énergies renouvelables en Outre-mer, tels l'éolienne ou le photovoltaïque, semblent marquer le pas. La suppression annoncée de la défiscalisation (Commission BAROIN) fait courir un risque financier que les filières ne peuvent prendre, sans obtenir, au préalable, une révision à la hausse des tarifs de rachat par EDF. Aujourd'hui, tous les projets sont gelés.

Au regard de ce contexte, la commission s'associe pleinement à la « motion » de la Région Réunion relative à l'activité photovoltaïque au niveau local et demandant au Gouvernement de saisir l'opportunité de la Loi de finance rectificative pour que soient modifiées les dispositions fiscales applicables aux investisseurs OUTRE-MER pour les installations de production de l'électricité photovoltaïque.

V/ Routes

La commission relève, dans le cadre de l'aménagement du réseau national, qu'un certain nombre de projets d'importance sont en cours d'étude (liaison RN2/RN3 à Saint-Pierre, aménagement de la RN3 Saint-Benoît/Saint-Pierre, RN 5 route de Cilaos).

Aussi, la commission s'interroge sur la capacité financière de la collectivité à pouvoir accompagner ces différents projets dans la mesure où ces derniers, passé le temps des études, risquent de se « télescoper » au niveau de la phase de programmation des travaux.

Par ailleurs, la commission rappelle la nécessité d'intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble de ces projets routiers.

Enfin, en terme de vision partagée de la route, la commission propose l'idée de la création d'une instance de coordination type « Office de la route » pour une gestion globale et un maillage optimal du réseau routier local.

VI/ Tourisme

Au moment de la mise en place du CRT Île de La Réunion Tourisme fin 2007, le CCEE avait fait part de sa satisfaction de voir la création d'un unique outil, regroupant l'ensemble des acteurs visant à développer le tourisme et à en promouvoir la destination. Il avait rappelé l'importance des moyens que nécessite une véritable politique touristique tout en souhaitant, au regard des expériences du passé, qu'une réelle évaluation de l'utilisation des fonds publics soit menée.

Aussi, au regard du bilan concernant le secteur touristique, la commission souhaite-t-elle formuler les remarques suivantes :

- tout d'abord, elle note avec satisfaction le financement de différents opérateurs tels que les Offices communaux et intercommunaux de tourisme ainsi que les groupements de professionnels.

- ensuite, au cours de l'année 2010, la commission constate l'augmentation du budget de l'IRT avec notamment une rallonge budgétaire exceptionnelle (commission permanente du 21 décembre) de 5 944 330 € destinée au renforcement du plan d'actions 2010 dans le cadre de l'année du tourisme. La commission s'interroge toutefois sur la présentation tardive d'un projet complémentaire à quelques jours de la fin de l'année.

- elle prend note également du financement accordé, sur la base de sommes importantes, à des organismes (association ATR⁵ et association Le club du tourisme nouvellement créées en 2010) dont les missions semblent incomber en réalité à l'IRT.

Aussi, attire-t-elle l'attention de la collectivité sur le fait que cette superposition d'acteurs et d'actions devrait être clairement identifiée et justifiée.

En conclusion, si la commission se réjouit du budget régional alloué aux acteurs touristiques associatifs et sociaux qui a plus que doublé en une année, elle rappelle toutefois l'importance d'une réelle évaluation de l'utilisation des fonds publics.

⁵ ATR : Association tourisme Réunion

**AVIS DE LA COMMISSION 5« CADRE DE VIE »
SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS DE LA REGION POUR L'EXERCICE 2010**

I/ Environnement

En matière de gestion et de protection du patrimoine naturel, la commission note avec intérêt que l'intervention de la collectivité régionale s'inscrit dans une continuité des actions initiées sous l'ancienne mandature et se traduit pour 2010 par un soutien actif de projets portés par différentes structures. Elle encourage la Région à poursuivre voire à renforcer cet effort en ce qui concerne la connaissance sur la biodiversité notamment en cofinçant davantage de projets axés sur la thématique des espèces menacées du territoire.

Elle relève également avec intérêt le maintien du partenariat avec l'ARDA⁶ pour les actions de sensibilisation menées par son « École de l'eau ». Afin d'optimiser cette structure d'accueil, la commission incite la collectivité à soutenir plus avantagement les projets des écoles et plus particulièrement le transport scolaire si celui-ci s'avérait être un frein au déplacement des élèves. Cet accompagnement serait en outre conforme à l'un des objectifs de l'Agenda 21 de La Réunion que la Région s'est engagée à rendre opérationnel : promouvoir l'éducation et la sensibilisation de la population.

S'agissant des *emplois verts*, la commission prend acte de la nouvelle impulsion que la collectivité régionale souhaite donner à ce dispositif avec un objectif d'atteindre 10 000 emplois verts sur 4 ans. Pour sa part, soucieuse comme la collectivité que ce dispositif tourné vers le respect de l'environnement favorise une réelle insertion professionnelle des salariés et respectueuse de l'environnement, la commission souhaite un effort particulier sur la pérennisation des postes d'encadrants ; ces derniers sont les garants de la qualité du savoir-faire des emplois verts.

Elle espère également que la politique de formation en principe prévue se traduira par un plan de formation adapté aux besoins, notamment en ce qui concerne l'environnement.

En outre et au regard de l'ambition et des objectifs affichés dans ce dispositif, il est par ailleurs judicieux que le plan de formation puisse être évalué chaque année afin de pouvoir le réajuster.

Concernant *l'Agenda 21 de La Réunion*, la commission salue le choix de la collectivité régionale d'avoir poursuivi en 2010 son engagement à rendre opérationnels les objectifs de ce programme.

Elle apprécie particulièrement la continuité de la dynamique impulsée au sein des lycées et centres de formation de l'île à travers les Agenda 21 scolaires et note que l'appel à projets « établissements écoresponsables » prévu dans les orientations a pu être rédigé. Afin d'encourager l'intégration au sein des établissements de la démarche de

⁶ ARDA : Association réunionnaise de développement de l'aquaculture

développement durable, il serait également souhaitable, au-delà de l'aide technique apportée par la collectivité, que celle-ci accompagne financièrement les établissements dans l'avancement de leur projet et qu'une plus large et forte communication sur l'éducation au développement durable soit promue par cette dernière et ses partenaires.

Enfin, le rapport de bilan d'activités ne faisant pas état du projet de mise en réseau des établissements volontaires, la commission souhaiterait savoir si la collectivité a décidé d'abandonner le projet de création d'une plateforme dématérialisée d'échanges envisagée dans les orientations budgétaires 2010.

II/ Recherche et Innovation

La commission note avec satisfaction le choix de la nouvelle assemblée de ne pas remettre en question le *projet d'antenne satellite – SEAS OI* déjà bien initié précédemment.

En revanche, elle déplore qu'aucune action n'ait été menée en 2010 pour poursuivre le montage du *Pôle Régional Mer* pourtant fortement bien avancé. La relance de ce projet ayant été néanmoins annoncée cette année suivant de nouvelles modalités, la commission compte sur une accélération des réflexions au vu des documents déjà réalisés.

Concernant les *infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche*, la commission constate des retards sur la mise en chantier de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo ainsi que celle de réception et de traitement d'images satellites prévue à Saint-Pierre. Elle sera attentive au respect des échéances indiquées pour ces opérations.

S'agissant de *la résidence internationale de chercheurs*, la commission aurait souhaité avoir plus d'éléments sur le contenu et sur la capacité d'accueil de cette structure dont le coût de l'opération est estimé à 4,9 M€.

Enfin, la collectivité régionale s'est engagée en 2010 à attribuer 23 *allocations de formation doctorale*. Ce nombre qui n'a pas évolué depuis plusieurs années reste pourtant inférieur à la demande (entre 30 et 50 dossiers déposés chaque année). La collectivité ayant par ailleurs annoncé avoir de nouveaux critères dans le choix des dossiers, la commission regrette l'absence d'information sur la nature de ces nouveaux critères